Accueil de loisirs du Pays d'Agout

<u>Message de l'antenne sur St Paul Cap de Joux et Vielmur sur</u> <u>Agout :</u>

Le centre de loisirs et son équipe d'animation, composé d'animateurs permanents et qualifiés, accueillent les enfants de 3 à 12 ans tout au long de l'année, en période scolaire, le mercredi et pendant les vacances.

De nombreuses activités (cuisine, grands jeux de piste, ateliers créatifs, théâtre), des journées à thème (nouvel an chinois, carnaval, BD...), de nombreuses sorties (sortie luge, Walibi, patinoire, zoo, Accro-branche...), des mini-camps (équitation, nature, multi sports) sont proposés tout au long de l'année, afin que vos enfants passent de bonnes vacances en notre compagnie.

<u>Le mercredi et les vacances scolaires de 07h30 à 18h30</u> (accueil possible à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas).

Le centre de loisirs est habilité par la DDJS du Tarn. A ce titre, nous acceptons les aides de la CAF et de la MSA. Certains comités d'entreprises attribuent également des aides aux vacances.

Cette association est gérée par un conseil d'administration bénévole, composé majoritairement de parents. Les élus siègent également au sein de ce conseil.

De nombreux partenaires financiers participent au fonctionnement de notre centre de loisirs. Parmi eux, la communauté de communes du pays d'Agout, subventionne le

fonctionnement du centre de loisirs, le mercredi et les vacances scolaires

Pour tout renseignement, la directrice Séverine Costes se tient à votre disposition, au 05.63.74.33.79., tous les matins, ainsi que durant les heures d'ouverture du centre.

Spécial ÉTÉ 2008 :

Cet été, le centre de loisirs du Pays d'Agout fonctionnera sur les antennes de Vielmur et de St Paul Cap de Joux.

Ouverture du vendredi 03 juillet au vendredi 08 août et du lundi 18 août au lundi 01 septembre.

CAMP EQUITATION:

 6-12 ans (160 €)
 du 07 au 11 juillet et du 04 au 08 août

• <u>CAMP MULTI SPORTS</u>: 8-12 ans (environ 160 €) du 15 au 18 juillet à St Ferréol (31)

• <u>CAMP EQUITATION « maternelles » :</u> 3-6 ans (100 €) du 22 au 24 juillet

• <u>CAMP NATURE « LA POUZAQUE » :</u> 6-12 ans (160 €) du 28 juillet au 01 août

Civisme

Les chiens:

Nous rappelons aux propriétaires canins de se tenir responsables de leurs animaux.

Tout chien échappé et récupéré sera rendu à son maître. Cependant, si une récidive a lieu, un envoi au chenil sera effectué.

Veillez donc à la tenue en laisse ou en enclos.

Veillez aussi à la tranquillité de vos voisins quant aux aboiements de vos animaux de jour comme de nuit.

Entretien de jardins et de parcs :

Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuses à gazon,...)

causant une gêne sonore pour le voisinage sont contrains à des heures précises définies par un arrêté préfectoral du 25 Juillet

Voici les heures où ces travaux sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les personnes qui entretiennent leur jardin ou leurs parcs doivent aussi se tenir à quelques règles de bon sens. Notamment à ne pas jeter ou brûler les détritus en dehors de chez eux, comme sur les banquettes de bord de routes ou les fossés.

Informations diverses

Forages:

Les forages sont désormais soumis à déclaration.

Toutes les personnes ayant le souhait de réaliser ce type de travaux devront retirer à la mairie un document déclaratif.

Indemnités de fonction des élus :

Lors de la séance de conseil municipal du jeudi 20 mars 2008, les indemnités de fonction d'élus ont été fixées. Ces rémunérations sont basées sur « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » communément appelé « indice brut 1015 ».

Voici les taux retenus (pour une commune entre 500 et 999 habitants) (en pourcentage de l'indice brut 1015) :

	Taux maximal	Taux retenus
Maire	31 %	11 %
1er adjoint	8,25 %	5,5 %
2ème, 3ème et 4ème adjoint	8,25 %	3,66 %

Bulletin d'informations municipales de Fréjeville



No 1 - Avril 5008

Sommaire

Le mot du maire.

Les commissions internes.

Les commissions externes.

Accueil de Loisirs du Pays d'Agout. Civisme. Informations diverses.

Infos pratiques

MAIRIE

 Telephone :
 05.63.74.33.58.

 Fax :
 05.63.74.33.61.

<u>luverture du secrétariat :</u>

ındi |

Mardi | de 10 h à 12 h eudi | et de 16 h à 18 h

Vendredi

Mercredi > de 16 h à 18 h

Le secrétariat est fermé le 1er et 3ème mercredi du mois

Permanence des élus ,

venureur / ue i/ ii a i8 ii .

ÉCOLE

<u> I elepnon</u>

<u>PNONE ;</u> U5.63.74.3.

PAROISS

M. l'Abbe Louis GAU <u>Teléphone (centre paroissial de Saix)</u> NS 63 74 71 63

<u>DISTRIBUTION DES AVIS DE DÉCÈS</u>

Mme Lucette VI6. Téléphone :

05.63.74.34.7

Le mot du maire

Le conseil municipal et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous avez apportée lors des dernières élections municipales.

Les membres du conseil municipal ont une priorité durant ce mandat : animer et participer positivement. Vis-àvis de vous, trois définitions seront à appliquer régulièrement : écoute, explication et concertation.

Dans le cadre de l'information, sous la houlette de Christophe Mauriès qui en a pris la charge, il vous sera proposé environ tous les trois mois un bulletin d'information et en fin d'année le journal annuel.

Vous trouverez dans ce numéro les commissions mises e n place et leurs fonctionnements, en retenant que le principal interlocuteur est le conseiller municipal responsable de la commission.

Le maire et ses adjoints assurant pleinement leurs responsabilités, il nous est apparu important que chaque conseiller ait une motivation et une formation pratique durant ce mandat.

Nous vous informons « petite enfance » sur la communauté de communes, des rappels civiques et le calcul de la rémunération des élus.

Permanence des élus le vendredi de 17h à 18h30 à la mairie par le maire et les adjoints suivant disponibilité.

Le maire, Michel MAUREL







